



CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 7 DÉCEMBRE 2022

Nombre de membres composant le Conseil 33  
Nombre de membres présents à la séance 24  
Nombre de membres représentés 8  
Nombre de membres non représentés 1

Le mercredi 07 décembre 2022 à 20h00 les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal.

**ETAIENT PRÉSENTS :**

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Madame Luisa DOLOGUELE, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Tony RENUCCI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Madame Virginie TOLLARD donne procuration à Monsieur Michel DESTOUCHES, Monsieur Laurent OTTAVI donne procuration à Monsieur Frédéric GOMES, Madame Stéphanie BRANCO donne procuration à Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Madame Luisa DOLOGUELE, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Maxence GEORGEAUD donne procuration à Monsieur Tony RENUCCI

**ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ(S) :**

Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Monsieur Maxime OUANOUNOU

**PRÉSIDENT DE SÉANCE :** Monsieur Olivier DOSNE

**DELIBÉRATION N° 6**

**ADHÉSION AU CENTRE HUBERTINE AUCLERT**

**PREAMBULE - Madame Séverine DOS SANTOS, Conseillère municipale déléguée à l'égalité homme/femme et au projet Fab Lab**

Mes chers collègues,

La ville de Joinville-le-Pont est très engagée dans la lutte contre les violences faites aux femmes et le renforcement de l'égalité femmes-hommes. Cette volonté politique s'est illustrée par la création, en juillet 2020, d'une délégation à l'égalité femmes-hommes attribuée à une conseillère municipale et par

221207\_6

l'organisation d'événements de sensibilisation sur ces deux thématiques à l'attention des Joinvillais. C'est ainsi qu'un riche programme de conférences, débats et rencontres leur a été proposé du 21 au 26 novembre dernier, dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

Dans le cadre de cet engagement, la Ville souhaite adhérer au Centre Hubertine AUCLERT, organisme associé de la Région Ile-de-France, dont l'objectif est d'accompagner les personnes et les structures dans tout projet en faveur de l'égalité femmes-hommes.

Le Centre Hubertine AUCLERT, qui est une association, regroupe aujourd'hui 278 membres, dont 144 associations, 116 collectivités locales et institutions et 18 syndicats. Y adhérer permettra à la Ville de bénéficier d'un accompagnement personnalisé sur les politiques d'égalité et de lutte contre les violences faites aux femmes, de cycles de formations notamment en faveur des agents communaux, de prêts d'exposition et d'échanges de pratiques réguliers. Il offrira également à la Ville une communication et une visibilité accrue de ses actions en faveur de l'égalité femmes-hommes à travers le réseau « Territoires franciliens pour l'égalité ».

Le coût annuel de cette adhésion est de 750 €.

Je vous demande de bien vouloir décider de l'adhésion de la ville au Centre Hubertine AUCLERT, d'approuver ses statuts et de préciser l'imputation des dépenses relatives à cette adhésion.

Principaux documents de référence	- statuts de l'association « Centre Hubertine AUCLERT »
-----------------------------------	---

A reçu un avis favorable en Commission Finances, Solidarité et Sécurité du 29/11/2022

## LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

**Article 1<sup>er</sup>** : Décide d'adhérer au Centre Hubertine AUCLERT

**Article 2** : Approuve les statuts du Centre Hubertine AUCLERT.

**Article 3** : Précise que les dépenses résultant de la présente délibération, soit une cotisation de 750 € par an, seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets des exercices concernés.

**Article 2** : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tout document en exécution de la présente délibération.

Le Maire - M. Olivier DOSNE



Le secrétaire de séance - Monsieur Maxime OUANOUNOU



Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Notifiée à l'intéressé le : 16 DEC. 2022

Télétransmise au contrôle de légalité le : 09 DEC. 2022 A Joinville-le-Pont le

Publiée sous format électronique le : 09 DEC. 2022

